

Paris, le 17 juillet 2018

APPEL D'OFFRES

REALISATION DU DISPOSITIF MARKETING/COMMUNICATION PRO-REFEI

ATEE - 47 avenue Laplace - 94117 Arcueil cedex – Standard 01 46 56 91 43 – Fax 01 49 85 06 27

Energie Plus : Rédaction 01 46 56 35 44 –

Abonnements-Adhésions 01 49 85 06 27

Manifestations 01 46 56 35 41

Site web : www.atee.fr

Association Loi 1901 - SIRET 315 062 786 00027 - Code NAF 7022 Z - TVA FR 00315062786

APPEL D'OFFRES

**Association Technique Energie Environnement
(ATEE)**

**Habilitation d'un prestataire
pour la réalisation du dispositif marketing/communication PRO-REFEI**

Date d'émission : 17 juillet 2018

Contact :

Karine Maillard
k.maillard@atee.fr
Tel : 01 46 56 91 43

1- INFORMATIONS GENERALES ET OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent appel d'offres a pour objet la sélection d'un prestataire habilité par l'ATEE (Association Technique Energie Environnement), pour réaliser le Programme global marketing/communication dans le cadre du Programme PRO-REFEI, pour une durée de 2,5 ans.

Il décrit les finalités, les contenus et les critères d'éligibilité et précise le mode de réponse des prestataires souhaitant répondre à la présente consultation.

2- LES MISSIONS DE L'ATEE

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement

L'ATEE s'engage pour faire progresser la maîtrise de l'énergie et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de l'association est de favoriser une plus grande maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités et, plus généralement, d'aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie. Ceci, afin de concourir à l'objectif national de lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, tout en améliorant leur propre rentabilité.

3- CONTEXTE, ENJEUX ET ACTEURS

3.1- Contexte

Le secteur industriel représente 19% de la consommation énergétique finale de la France¹. Le secteur industriel compte au 1^{er} janvier 2017 environ 23 000 établissements de plus de 20 salariés², dans lesquels la consommation énergétique industrielle est inégalement répartie. Ainsi, 10% des établissements de plus de 10 salariés représentent 90% de la consommation énergétique totale du secteur industriel.

Selon le secteur industriel, l'énergie peut représenter jusqu'à 30% des coûts de fabrication et une entreprise sur deux peut diminuer d'au moins 17 % sa facture énergétique grâce aux préconisations identifiées au cours d'un audit énergétique³.

En 2011, la norme ISO 50001, dédiée à la gestion de l'énergie, a placé au centre de l'action le « référent énergie ». Aujourd'hui, cette fonction est assurée principalement par des personnes en provenance du HQSE (Hygiène Qualité Sécurité et Environnement) qui déclarent à 80% ne pas avoir suivi de formation initiale ou continue en lien avec l'énergie⁴. En effet, il n'existe pas à ce jour de référentiel métier sur cette fonction, même si l'ADEME, en collaboration avec l'Union des Industries Chimiques (UIC) et l'OPCA AGEFOS PME, a proposé en 2012 une définition de la fonction et des missions attendues du référent énergie (Cf. annexe).

A partir de ces constats, un Programme appelé PRO-REFEI est conçu, faisant l'objet d'une convention multipartite entre l'Etat, l'ADEME, l'ATEE, EDF et TOTAL.

L'ATEE assure le portage du Programme qui est financé par EDF et TOTAL dans le cadre des « programmes d'accompagnement certificats d'économies d'énergie », conformément à l'arrêté ministériel du 5 avril 2018, publié au Journal Officiel du 12 avril 2018.

¹ Chiffres clés air, climat et énergie, Ademe, 2017.

² Source INSEE.

³ Source Ademe.

⁴ Source : Etude « Qui sont les référents énergie dans l'industrie française », ATEE, 2015.

3.2- Enjeux

Le Programme PRO-REFEI (Formation des Référénts Energie en Industrie) prend la suite du Programme DEREFEI porté par l'ADEME de 2015 à 2018. Il a pour objectif, dans le cadre d'un programme de formation multimodale, financé par le programme des CEE (certificats d'économie d'énergie)⁵, d'assurer un rôle structurant de la fonction de « référent énergie », en aidant la personne en charge de la gestion de l'énergie à améliorer la performance énergétique, en mettant en place des solutions techniques et organisationnelles simples et rapidement rentables. Il s'agit de créer un effet de levier pour la mise en place d'un véritable management de l'énergie dans les entreprises.

En effet, afin de transformer le potentiel de gain énergétique qui existe sur chaque site industriel, il est indispensable que les personnes en charge de la gestion de l'énergie soient formées à la conception, la mise en place et la coordination des actions permettant d'améliorer la performance énergétique. Cette structuration nécessaire intervient dans un contexte où la commission européenne contraint les grandes entreprises et encourage les PME à réaliser des audits énergétiques⁶.

Le Programme a pour objectif :

- de former, d'ici décembre 2020, **3000 référents-énergie** dans les entreprises industrielles à travers un parcours de formation complet ;
- et de créer une communauté de référents énergie en proposant une plateforme d'animation. Cette plateforme proposera une veille sur les évolutions dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, permettant ainsi de décloisonner les secteurs industriels qui ont tendance à fonctionner en solo alors que bien souvent, une nouvelle méthode ou une nouvelle technologie développée pour un secteur particulier est transposable dans un autre secteur.
 - o Création d'une plateforme dédiée au Programme PRO-REFEI et à l'animation du réseau

Une plateforme dédiée au Programme PRO-REFEI sera mise en place avec plusieurs objectifs :

- Dans sa partie extranet (partie privative), elle facilitera les échanges de documents dématérialisés entre le Porteur et les OPCA, entre le porteur et les organismes de formation, si besoin entre le porteur et les formateurs et permettra d'organiser le suivi des stagiaires (pour le tuteur et les différents formateurs), la mise à disposition de documents pour les stagiaires.
- Dans sa partie publique, elle présentera le rôle du référent énergie, le parcours de formation PRO-REFEI, et les conditions, modalités et informations pour y avoir accès.

En outre, cette plateforme constituera un outil au service du réseau des référents énergie et comprendra :

- un outil de veille technique et réglementaire sur les évolutions dans le domaine de la maîtrise de l'énergie (innovation ...) ;
- un outil d'animation et de support technique de la communauté des référents énergie formés.

De plus, cette plateforme servira également de support à la publication des résultats du programme.

L'animateur du réseau des référents énergie est support des formateurs-tuteurs et des formateurs-accompagnateurs.

Cette animation prend le relais du tutorat, à la fin de la phase d'accompagnement, auprès des référents énergie formés.

⁵ www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie

⁶ Directive efficacité énergétique, 2012/27/UE.

o La communication

Avec l'appui de cette plateforme dédiée, un plan de communication sera déployé sur la durée du programme pour **identifier, recruter, former, sensibiliser, animer et fidéliser le référent énergie**. Ce plan de communication, déployé par le Porteur du Programme et son prestataire, prendra appui sur l'ensemble des parties prenantes du programme en déployant des outils adaptés (ADEME, OPCA, OF, fédérations professionnelles...) pour garantir sa diffusion la plus large possible.

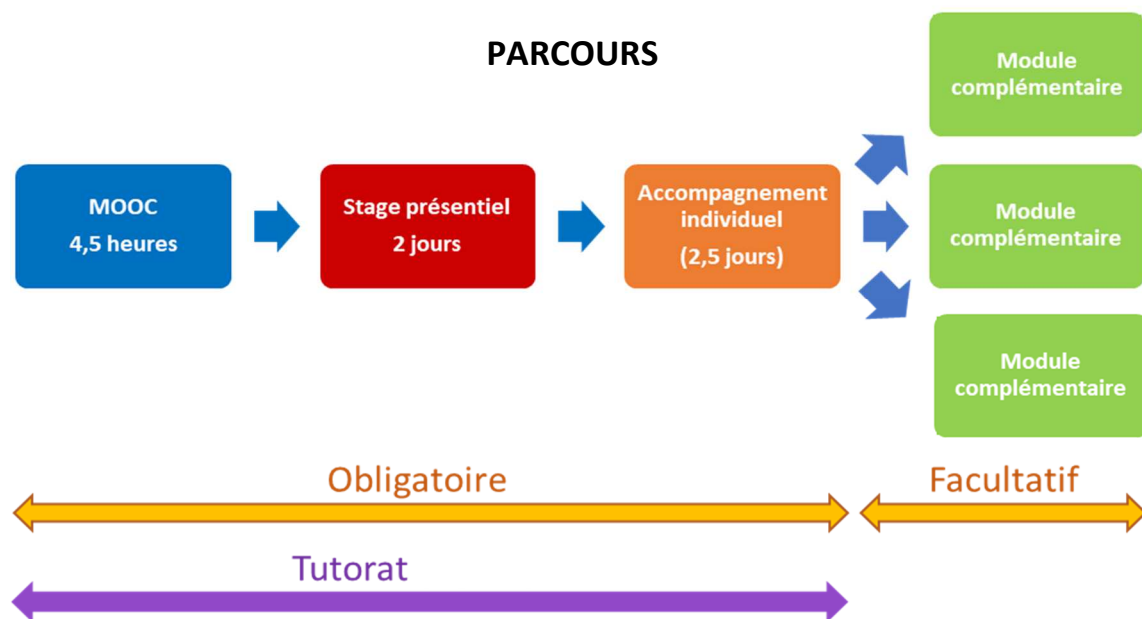
3.3- Programme et acteurs

3.3.1- Programme

- descriptif du parcours de formation

Le parcours de formation proposé par le Programme est un parcours de formation multi-modal, offrant des séquences d'auto-apprentissage, de formation en présentiel, et de travail autonome à distance et d'accompagnement en entreprise.

Le parcours de formation s'organise autour d'un parcours obligatoire et de modules complémentaires optionnels. Le stagiaire s'engagera à suivre le parcours obligatoire dans sa totalité. Ce parcours de formation sera assuré par les organismes de formation sélectionnés par le Comité Pédagogique du Programme.



- conditions d'accès

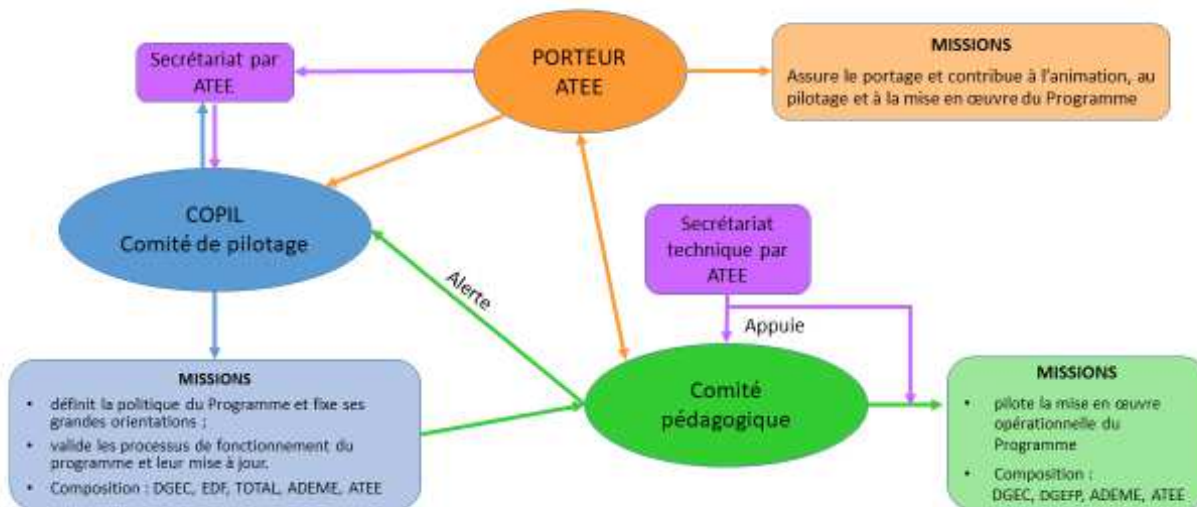
- Entreprises industrielles, conformément à l'annexe de la convention PRO-REFEI

- Salarié responsable de la production, de la maintenance, de travaux neufs, QSE, HSE ou encore chef d'entreprise ou directeur d'usine ayant une fonction de référent énergie, ou souhaitant le devenir ; dans la limite de 3 stagiaires par entreprise.

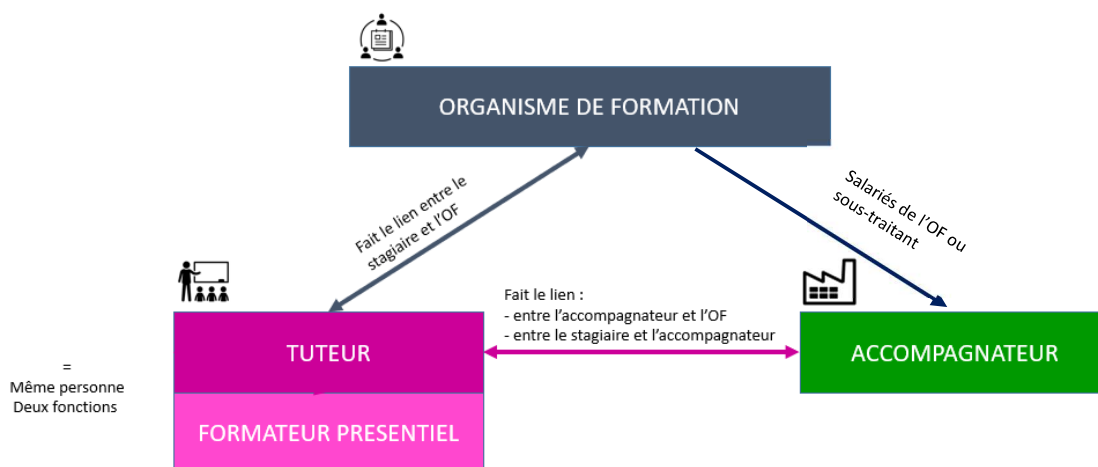
- prise en charge

Le Programme PRO-REFEI finance les coûts pédagogiques de la formation multimodale dans la limite de 3 salariés par entreprise cible, à hauteur de 100% pour les entreprises de moins de 300 salariés et à hauteur de 50% pour les autres.

3.3.2- Acteurs du Programme



3.3.3- Acteurs de la formation



4- CADRAGE DE LA PRESTATION ATTENDUE

Un plan stratégique et un plan de communication globaux seront déployés sur la durée du Programme. Des outils de marketing et de communication seront mis à disposition de l'ensemble des acteurs du Programme (ATEE, ADEME, OPCA, OF, fédérations professionnelles...) pour garantir sa diffusion la plus large possible.

4.1- Objet de l'appel d'offres

Pour répondre aux enjeux précédemment cités, l'ATEE, Porteur du Programme, souhaite identifier le prestataire en capacité de réaliser les actions décrites à l'article 5. Cette liste n'est pas exhaustive ; il est attendu du prestataire qu'il soit force de propositions.

4.2- Objectifs de la prestation

La prestation a pour objectifs notamment de :

- Recruter 3000 stagiaires qui seront formés d'ici fin 2020,
- Créer un réseau/une communauté de référents énergie.

La prestation vise à :

- définir la stratégie marketing du Programme PRO-REFEI,
- définir la stratégie de communication du Programme PRO-REFEI,
- développer les outils de communication (si besoin personnalisables) pour l'ensemble des acteurs,
- déployer le plan de communication pour l'ATEE.

Le prestataire, sur la base de sa compréhension du Programme et de ses objectifs, assurera un conseil stratégique auprès de l'ATEE pour définir, orienter et animer sa stratégie marketing et sa stratégie de communication dans le cadre de ce Programme.

Le prestataire développera, en lien avec l'ATEE, l'argumentaire nécessaire pour amener les entreprises industrielles de tout secteur, quel que soit l'effectif, partout en France, à participer au Programme et à inscrire sur la plateforme dédiée les salariés référents énergie.

L'argumentaire de promotion devra notamment éclairer les entreprises quant à l'intérêt :

- de participer à cette opération,
- de mettre en œuvre un plan d'actions de réduction des consommations de matières,
- de valoriser leur engagement et leurs résultats.

Elle décrira précisément :

- la méthode et le déroulement de l'opération,
- les résultats que les entreprises pourront obtenir,
- les informations qui seront diffusées librement par l'ATEE et ses partenaires sur chaque exemple (communication sur la démarche globale, sur les plans d'actions ainsi que sur les résultats obtenus présentés de manière globale).

Le prestataire s'attachera à bien cerner les points de difficultés ou freins potentiellement limitants pour adhérer au Programme...

Des argumentations, réponses et éléments de langage précis et efficaces reposant sur les atouts du Programme devront être proposés par le prestataire et soumis à l'ATEE et ses partenaires dans le cadre de cette consultation.

Le prestataire retenu devra dès sélection :

- Après échanges avec l'ATEE et ses partenaires, adapter ses propositions (dans l'offre communiquée) et développer les messages clefs destinées aux cibles directes/indirectes, prescripteurs... ;

- Travailler avec l'ensemble des acteurs du Programme PRO-REFEI (Porteur, ADEME, experts MDE (Maîtrise de l'énergie), les prestataires : expert pédagogique - prestataire de la plateforme - prestataire MOOC,...).

4.3- Compétences attendues du prestataire

Les compétences attendues du prestataire sont entre autres :

- la capacité de proposer une stratégie marketing globale avec un plan d'actions phasé, au regard de l'objectif des 3000 stagiaires formés à atteindre
- la capacité de proposer une stratégie de communication globale avec un plan d'actions phasé, au regard de l'objectif du Programme
- des capacités rédactionnelles
- la capacité de définir, réaliser ou faire réaliser les différents outils...
- avoir si possible une connaissance du secteur du Programme : entreprises et notamment industrie, efficacité énergétique ... pour proposer un discours adapté à cette cible
- avoir si possible une connaissance du domaine de la formation (circuits, acteurs), pour proposer des modalités et outils adaptés à ces acteurs
- justifier si possible d'une expertise en réalisation de Programme global de marketing/communication dans le cadre d'une formation multimodale d'envergure nationale à moyen terme et/ou en industrie. Il indiquera à ce titre son expérience en la matière
- être force de propositions et de conseils.

5- DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE

Il est attendu du prestataire de :

- définir et mettre en œuvre la stratégie marketing,
- définir et mettre en œuvre la stratégie de communication,

... en lien avec les acteurs du Programme et notamment, l'ATEE, l'ADEME, les experts MDE, l'expert pédagogique... et en prenant en compte l'ensemble des acteurs pouvant promouvoir le Programme.

Déroulement et contenu de la prestation

(Liste non exhaustive, il est attendu du prestataire d'être force de propositions).

5.1- Définir la stratégie globale marketing sur la durée du Programme

Le prestataire doit déterminer comment atteindre les objectifs marketing. A ce titre, il est attendu du prestataire notamment :

- De positionner l'offre
- De déterminer des plans marketing (marketing mix)
- De suivre et évaluer les résultats des actions mises en place afin de pouvoir les ajuster
- D'être force de conseils et de recommandations

5.2- Définir le plan d'actions associé à la stratégie marketing, et notamment :

- Définir l'identité visuelle du Programme

Le prestataire sera chargé, de proposer l'**identité visuelle globale du Programme** qui sera détaillée en particulier via sa charte graphique et son guide d'utilisation pour déclinaison sur l'ensemble des supports dont la plateforme et le MOOC.

Le prestataire devra dans la remise de son offre intégrer des éléments de réflexion et des propositions (notamment graphiques) portant sur ces différents éléments.

- Définir le lien entre les différents acteurs pouvant promouvoir le Programme et les associer à la réflexion

- Définir la stratégie de communication
- Accompagner le déploiement de la plateforme internet

5.3- Définir la stratégie globale de communication sur la durée du Programme

La stratégie de communication doit structurer et coordonner les différentes actions ou supports, qui seront mis en œuvre et avoir, en amont, une vision globale de l'ensemble des actions déployées par année (presse, publicité, site internet, e-marketing, évènementiel...) et la durée du Programme afin d'en maîtriser la périodicité, le budget et la réalisation.

Il est attendu du prestataire notamment de :

- Replacer l'action de communication dans son contexte (objectifs, environnement...),
- Identifier les cibles (cibles « cœur », cibles élargies, cibles directes et indirectes),
- Déterminer l'objectif à atteindre,
- Déterminer les indicateurs de résultats,
- Construire le message en tenant compte de la charte graphique et du positionnement du Programme,
- Déterminer quels sont les meilleurs médias ou hors médias en fonction des objectifs, des budgets et des relais à mobiliser, sur les 3 ans du programme,
- Etablir le plan de communication en tenant compte des moyens humains et financiers ; le calendrier et des indicateurs clés ; identifier les étapes du plan de communication et ses objectifs, et les acteurs relais (cartographie, pertinences),
- Réaliser un suivi du plan de communication,
- Evaluer l'efficacité du plan de communication (qualitatif et quantitatif) et l'ajuster dans le temps, au regard de l'atteinte de l'objectif,
- Mettre en place les actions de communication.

5.4- Développement d'une offre globale d'outils de communication

Il est attendu du prestataire

- de développer des outils de communication à l'usage de l'ensemble des acteurs du Programme,
- de proposer un plan de promotion de l'opération au niveau national et déclinable en région vers les cibles directes/indirectes – prescripteurs..., au travers d'une stratégie omnicanale en fonction des objectifs à atteindre (outils à privilégier, modalités, contenus, médias...), en intégrant le MOOC en collaboration avec le prestataire et la plateforme dont son référencement en collaboration avec le prestataire,
- d'utiliser les événements ATEE et de ses partenaires sur le calendrier proposé afin de favoriser le déploiement de cette communication globale,
- d'assurer le déploiement de la communication sur les réseaux sociaux,
- de suivre et d'évaluer l'efficacité des outils de communication et de les ajuster dans le temps, au regard de l'atteinte de l'objectif.

5.5- Mettre en œuvre le plan de communication pour promouvoir le référent énergie en industrie et le Programme PRO-REFEI

Il est attendu du prestataire de :

- livrer rapidement le « package » identité visuelle autour de l'opération ;
- développer rapidement la notoriété du Programme et de sa plateforme ;
- assurer la création et la cohérence des outils de communication, print, web, digitaux (tous supports)...

En années 2 et 3 : prévoir des ajustements et compléments, en fonction de l'évolution de la notoriété du Programme et de l'évolution du nombre de stagiaires formés.

5.6- Livrables

Le premier rapport d'avancement comprendra l'ensemble des éléments portant sur **les éléments du cadre de marketing et de communication (messages clefs, package marketing et éléments de langage), l'identité globale du Programme en incluant le MOOC et la plateforme** (consultation pour l'appel d'offres en cours).

Le second rapport d'avancement comprendra l'ensemble des éléments portant **sur la définition des messages par cible et la réalisation de l'ensemble des outils de communication ainsi que la plateforme entièrement finalisée et opérationnelle.**

Le rapport final provisoire comprendra l'ensemble des éléments contenus dans les 2 rapports d'avancement ainsi que le bilan à date de l'opération au terme de la prestation (nombre d'entreprises impliquées, secteur... et éléments graphiques permettant de réaliser ce bilan).

Les livrables attendus sont :

- l'analyse marketing,
- les livrables des outils de communication,
- l'iconographie,
- ...

En cas de proposition d'iconographie, les visuels, photos...devront être libres de droits d'utilisation, représentation, reproduction pour l'ATEE sans limite de durée ni de zone géographique.

L'ensemble des droits liés à la rédaction, la création et la réalisation de l'identité graphique et des différents supports de communication sera cédé à l'ATEE pour utilisation, représentation, reproduction sans limite de durée ni de zone géographique.

5.7- Pilotage et suivi des travaux

5.7.1- Pilotage

Le Porteur

La prestation sera conduite et coordonnée par l'ATEE, le Porteur, qui s'appuiera sur un comité technique ou opérationnel, composé de représentants des divers acteurs concernés par la problématique.

Des points à date réguliers seront organisés avec le chef de projet ATEE.

Le prestataire soumettra au Porteur pour approbation l'ensemble des documents produits pour la réalisation de la prestation.

Le Comité de Pilotage (cf schéma paragraphe 3.3.2)

Le Comité de Pilotage se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que nécessaire.

Le Comité de Pilotage peut inviter d'autres organismes dont la participation peut être utile pour traiter un point à l'ordre du jour : CPME, MEDEF, etc.

Avant chaque réunion dont l'ordre du jour fait mention d'un point relatif au marketing/communication, le prestataire adressera, au minimum une semaine à l'avance, au Porteur les documents préparatoires appropriés, sous format Word, Excel et Powerpoint.

Le prestataire participera au Comité de Pilotage sur invitation en qualité de conseil en cas de besoin. Il rédigera alors le projet de compte-rendu à destination du Porteur.

5.7.2- Suivi des travaux

Il est attendu du prestataire de prévoir un calendrier prévisionnel.

Il est attendu du prestataire d'effectuer le suivi ou la mesure des actions réalisées afin d'en analyser la pertinence et, si besoin, de les réajuster pour qu'elles le deviennent.

5.8- Planning prévisionnel des travaux :

Il est proposé que la durée de la prestation n'excède pas **3 ans** (avec remise du rapport final provisoire au plus tard **15 mois** après le début de la prestation).

Le candidat proposera donc dans son offre un planning de travail permettant de respecter ce délai.

Calendrier du Programme PRO-REFEI

- | | |
|---|------------------------|
| - Recrutement des organismes de formation et des formateurs | : juillet à sept. 2018 |
| - Communiqué de presse + emailing réalisés par l'ATEE | : juillet 2018 |
| - Lancement de la création de la plateforme | : juillet 2018 |
| - Lancement marketing/communication | : octobre 2018 |
| - Lancement de l'opération MOOC | : sept. 2018 |
| - Formation des formateurs | : sept./oct. 2018 |
| - Lancement de la plateforme pour la gestion administrative | : octobre 2018 |
| - Lancement de la formation présentielle | : novembre 2018 |
| - Lancement de la phase accompagnement de la formation | : décembre 2018 |

6- CADRAGE FINANCIER

Le prix de la prestation est à indiquer en euros hors taxe (étape par étape, puis en global – cf. article 7.7).

Le prestataire habilité sera amené à intervenir sur l'ensemble du territoire. Le coût de la prestation doit inclure toutes les charges qui peuvent incomber au prestataire (frais d'impression, frais de déplacement).

7- CONTENU DE LA PROPOSITION

Cet appel d'offres a pour objectif d'habiliter le prestataire chargé de la réalisation de la communication du Programme PRO-REFEI.

Le candidat se conformera au cadre défini ci-dessous lors de la formulation de sa proposition.

Le candidat explicitera, de manière très précise, la prestation préconisée pour atteindre les exigences définies dans le cahier des charges.

L'offre technique doit comporter impérativement les chapitres suivants (une présentation sous format power point est souhaitée, l'offre technique doit comporter un récapitulatif du déploiement des chapitres suivants année par année) :

7.1- Le profil général du prestataire

- La raison sociale
- Le SIRET
- L'effectif global de la structure
- Les secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité
- Les autres prestations proposées

7.2-Contexte et objectif de la prestation

Le candidat reformulera sa propre vision de la prestation et de son contexte, sa compréhension du rôle et des missions. Il doit être en mesure de clarifier certains points ou d'en suggérer des compléments.

7.3-Déroulement de la prestation

Le candidat décrira la nature de la prestation à réaliser afin d'en délimiter le contenu précis et en déduit le volume de travail qui lui est nécessaire (conception, préparation, réalisation...).

Le document remis précise le découpage de la prestation et la démarche pour atteindre les résultats à produire.

Il précise notamment les points suivants :

- La méthodologie envisagée et la durée de chaque étape ;
- Les méthodes de coordination et de collaboration envisagées avec les différents acteurs ;
- La logistique de réalisation, le suivi du projet ;
- Le planning envisagé pour les différentes étapes.

7.4-Moyens humains et prestataires

Le candidat présentera les moyens humains et les prestataires mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi :

- Nom du chef de projet – sa fonction et ses compétences et expériences dans le domaine
- Un contact interne pour la logistique et la facturation
- Noms, rôle et responsabilité de chaque intervenant pour cette prestation
- CV de chaque intervenant pressenti comportant notamment :
 - Le profil et l'expérience
 - Les références de missions comparables
 - L'ancienneté dans la structure

Dans le cas de sous-traitance, il est demandé au prestataire de faire valider par l'ATEE le choix du sous-traitant.

7.5-Références du prestataire sur des projets similaires

Le candidat présentera des références de travaux similaires, menés récemment, notamment sur la cible Entreprises -Industrie, dans le domaine de la formation.

7.6-Synthèse de l'offre technique

Cette synthèse a pour objet d'avoir une lecture synthétique de la proposition commerciale. Elle devra impérativement être remise sous format Word, maximum 3-5 pages.

7.7-L'offre financière

Le candidat se conformera au cadre défini ci-dessous :

Intitulé et détail de l'étape	Nombre de personnes	Taux journaliers (en euros HT)	Durée (en jours)	Montant total forfaitaire (en euros HT)
5.1. Définir la stratégie globale marketing sur la durée du Programme				
5.2. Définir le plan d'actions associé à la stratégie marketing				
5.3. Définir la stratégie globale de communication sur la durée du Programme				
5.4. Développement d'une offre globale d'outils de communication				
5.5. Mettre en œuvre le plan de communication pour promouvoir le référent énergie en industrie et le Programme PRO-REFEI				
5.6. Livrables				
5.7. pilotage et suivi des travaux				

Le candidat indiquera de manière très précise le prix en euros HT de la prestation en tenant compte des propositions préconisées dans son offre technique et de l'estimation des charges qu'il a déterminées.

Le candidat indiquera dans l'offre financière les différents types de supports de communication envisageables et une estimation de leurs coûts (impression, location d'espaces, etc.).

Le candidat présentera un récapitulatif de l'offre financière pour chaque année du Programme PRO-REFEI.

8- PROCEDURE DE L'APPEL A PROJET

Les offres doivent être adressées par e-mail avec accusé de réception **au plus tard le 18 septembre 2018 (16h)** à K.maillard@atee.fr.

Et par courrier à

Karine Maillard
ATEE
47 avenue Laplace
94117 ARCEUIL Cedex

Envoyé par La Poste au plus tard le 18 septembre 2018, le cachet de La Poste faisant foi.

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié.

L'objet du mail devra préciser : « Réponse à appel d'offres marketing/communication Programme PRO-REFEI ».

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de la société.

L'offre et les prix proposés doivent être écrits très lisiblement.

9- SELECTION DU PRESTATAIRE

9.1- Etapes et calendrier de sélection

Période échéance	Etapes
17/07/2018	Lancement de l'appel d'offres
18/09/2018 (16h)	Date limite de réception des propositions
21/09/2018	Notification de la pré sélection pour les auditions
25/09/2018	Audition des prestataires (Paris ou visio)
01/10/2018	Notification de la décision
04/10/2018	Conventionnement + Réunion de cadrage

9.2- Critères de choix des prestataires

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

Critères	Notation	coefficient
Pertinence de la réponse – compréhension du contexte et de la problématique, des enjeux, des objectifs et du contenu du projet	sur 10	8
Proposition d'une méthodologie d'intervention adaptée	Sur 10	7
Compétences et expériences du prestataire	sur 10	6
Proposition financière : Une note sur 10 est obtenue à partir de la formule de calcul suivante : (Montant de l'offre la plus basse X 10) / Montant de l'offre analysée = note sur 10	sur 10	7

Une note sur 10 est obtenue pour chacun des éléments d'appréciation précités, sur les bases suivantes :

- Exceptionnel : 9-10 points
- Très bon : 7-8 points
- Bon : 5-6 points
- Moyen : 3-4 points
- Médiocre : 1-2 points
- Insuffisant : 0 point

9.3- Modalités de sélection des offres retenues

La sélection du prestataire retenu sera réalisée par un comité de sélection sur la base des critères ci-dessus.

Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues et s'engage à garder confidentielles les offres reçues. Il se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Le/les prestataire(s) retenus suite à l'analyse des propositions écrites pourra être reçu en audition par le comité de sélection le mardi 25 septembre 2018 après-midi à Paris (ou vision).

Les conditions d'audition seront transmises aux prestataires pré-sélectionnés.

Les prestataires non retenus ne pourront pas prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision.

L'ATEE ne sera engagée qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de la proposition et après acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation).

10- CONTRACTUALISATION

10.1- Convention

Une convention de prestation sera établie entre l'ATEE et le prestataire retenu en précisant notamment les rôles et engagements de chacune des parties prenantes.

Cette convention précisera notamment les modalités de la collaboration ainsi que celles de règlement des factures, sous réserve de validation des prestations par l'ATEE.

La signature par les parties de cette convention vaudra habilitation du prestataire retenu pour la mission correspondante pour une durée de maximum de 3 ans.

10.2- Respect des engagements

Le prestataire s'engage à respecter les points suivants

- Respecter le Programme PRO-REFEI
- Communiquer les informations nécessaires à l'ATEE
- Respecter la confidentialité des informations communiquées

L'habilitation peut être retirée à tout moment par l'ATEE en cas de fausse déclaration, de non-respect des engagements du cahier des charges. Les décisions de l'ATEE ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

En cas de difficultés de compréhension du présent document, vous pouvez contacter :

Karine Maillard

Email k.maillard@atee.fr